

L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ?

Colloque international

CIEP, 12-14 juin 2014

Fiche documentaire

VIETNAM

Cette fiche documentaire sur le système éducatif du Vietnam a été réalisée à l'occasion du colloque « L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ? » organisé par la Revue internationale d'éducation de Sèvres. Les informations retenues sont issues principalement de sources institutionnelles ; les références sont données en fin de document.

Quelques données statistiques sont mentionnées dans ce document mais une synthèse concernant 14 pays d'Asie fait le point plus précisément sur les données statistiques par pays. Par ailleurs, les références bibliographiques concernant le Vietnam se trouvent dans la sélection réalisée pour le colloque. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-education-sevres/education-en-asie-en-2014-quels-enjeux-mondiaux>

Deux *études de cas* sont consacrées au Vietnam, à l'occasion du colloque, dans l'atelier 1 « discours et récits » et dans l'atelier 3 « enjeux et modalités du financement de l'éducation en Asie ».

Bernadette Plumelle, avec Sonia Christon (mars 2013, mai 2014).

Religion (s) Bouddhistes (9,3 %), catholiques (6,7 %), hoa hao (1,5 %), caodaïstes (1,1 %), protestants (0,5 %), musulmans (0,1 %) sans religion (80,8 %) (recensement 1999)

Langues et groupes ethniques 54 groupes ethniques (90 millions de personnes). Kinh (Viet) 85,7 % ; Tay 1,9 % ; Thai 1,8 % ; Muong 1,5 % ; Kmer 1,5 % ; Mong 1,2 % ; Nung 1,1 % ; autres 5,3 % (recensement 1999).
Langue officielle : vietnamien. Le vietnamien est la langue d'enseignement.

Nature du système scolaire Mouvement de décentralisation du système scolaire (loi de juin 2005)

Ministère(s) en charge de l'éducation Enseignement professionnel Le **ministère de l'éducation et de la formation** (MEF) définit le contenu des programmes, les méthodes d'enseignement, assure la publication des manuels scolaires, l'organisation des cycles d'enseignement, des examens, de la certification et des diplômes, décide des critères d'affectation des moyens en infrastructure et en personnel enseignant. Il gère directement les universités et les écoles normales supérieures ou polytechniques les plus importantes. Au niveau des districts, plus de 500 bureaux de l'éducation et de la formation gèrent le préscolaire, le primaire et le secondaire inférieur ; au niveau des provinces, 64 départements de l'éducation et de la formation gèrent le secondaire supérieur et l'enseignement secondaire professionnel. Les autorités des provinces gèrent les écoles supérieures de leur circonscription.
Le **ministère du travail, des invalides et des affaires sociales** gère l'enseignement professionnel avec d'autres organismes.

Objectifs affichés Grands principes Priorités

La loi du 12 août 1991 (*Law on Universal Primary Education*) rend l'éducation obligatoire de 6 à 14 ans.

Objectifs de la Loi d'éducation de 2005 : Article 2 « donner une éducation aux Vietnamiens afin qu'ils deviennent des personnes totalement accomplies, dotées d'éthique, de la connaissance, de la santé physique, du sens esthétique, fidèles à l'idéologie de l'indépendance nationale et du socialisme ; former le sens de la dignité et développer des qualifications et des compétences citoyennes ; satisfaire aux exigences de la construction et de la défense de la patrie ».

Article 5. Pour les contenus de l'éducation : « donner de l'importance à l'éducation civique et idéologique ; préserver et développer les bonnes traditions et l'identité culturelle nationale [...]. Les méthodes d'enseignement doivent faire jouer pleinement le dynamisme, la conscience, la motivation et la pensée créative des élèves ; favoriser la capacité d'auto-apprentissage, les aptitudes pratiques, la soif d'apprendre et la volonté de progresser. »

Selon la **Stratégie de développement en éducation pour 2001-2010** (réactualisée pour 2011-2020) des « ressources humaines bien formées constituent un facteur essentiel pour un développement social, une croissance économique rapide et durable, et l'un des principaux moteurs d'amélioration des processus d'industrialisation et de modernisation ».

Articulation primaire secondaire supérieur

L'enseignement **primaire** dure 5 ans. À la fin du primaire : certificat. Le **secondaire** est divisé en secondaire inférieur, 4 ans, et secondaire supérieur, 3 ans. À la fin du secondaire inférieur : certificat (*Lower Secondary Education Graduation Diploma*). Accès possible à l'enseignement secondaire supérieur par un examen d'entrée, ou à l'enseignement professionnel (de 3 à 4 ans). À la fin de l'enseignement secondaire supérieur : diplôme d'études secondaires (*Diploma of Secondary School Graduation*). Accès possible à l'enseignement professionnel (de 1 à 2 ans). À la fin de cette voie : diplôme de l'enseignement secondaire professionnel (*Diploma of Vocational Secondary Education*).

L'**enseignement supérieur** est accessible avec le diplôme d'études secondaires ou le diplôme de l'enseignement secondaire professionnel, et après la réussite au concours d'entrée. Il existe des universités, des écoles supérieures et des instituts de recherche universitaires, et 2 niveaux de formation :

- universitaire (réforme en cours), cycle court dans les écoles supérieures en 3 ans ou cycle long à l'université de 4 à 6 ans ;

- post-universitaire (master en 1 ou 2 ans et doctorat en 2 à 4 ans).

Les « **junior colleges** » proposent des programmes professionnels de 3 ans avec orientation pratique menant à l'obtention d'un diplôme du cursus d'enseignement supérieur professionnel. Les diplômés peuvent poursuivre en licence.

Public / privé

Plusieurs types d'établissements scolaires. En plus des écoles publiques, il existe des **écoles du peuple** (établissements créés à l'initiative d'organisations et financés par les frais de scolarité payés par les familles), des **écoles semi-publiques** (financement mixte, les frais de fonctionnement dont les salaires sont financés par les droits de scolarité) et des **écoles privées**. L'introduction des droits de scolarité en 1989 a permis l'ouverture de ces écoles.

Les écoles primaires sont publiques et gratuites. Suppression en 2006 des établissements semi-publics dans l'enseignement secondaire supérieur (la plupart ont été intégrés au secteur public). Le nombre d'élèves scolarisés en dehors du public est le plus important dans le préscolaire. Forte diminution des effectifs d'élèves hors secteur public depuis le début des années 2000 (Henaff).

Élèves inscrits dans des écoles privées : 1,2 % dans le secondaire inférieur, 29,7 % dans le secondaire supérieur (Unesco Bangkok, 2012).

Coût aux famille

Réintroduction en 1989 des droits scolaires à tous les niveaux sauf pour l'enseignement primaire. À la suite des politiques de socialisation de l'éducation et de décentralisation, la charge des familles s'est alourdie.

Programmes et curricula

Le **Centre pour la méthodologie et le développement des curricula de l'enseignement général** est l'agence principale chargée de la recherche et du développement des curricula.

Primaire : vietnamien, mathématiques, éducation morale, nature et sciences sociales, sciences, histoire et géographie, arts, musique, dessin, technologie/artisanat, éducation physique, autres activités. (Dispositions spéciales pour les écoles fréquentées par des élèves issus de minorités ethniques ou proposant des langues étrangères, ou proposant une journée complète d'enseignement). Les écoles peuvent adapter les lignes directrices et inclure des contenus locaux jusqu'à 15 % du temps d'enseignement.

Secondaire inférieur : vietnamien et littérature vietnamienne, mathématiques, biologie, sciences physiques, chimie, histoire, géographie, éducation civique, langues étrangères, éducation physique, technologie, art, musique, thématiques optionnelles, activités de classe, activités scolaires.

Secondaire supérieur : littérature, vietnamien, histoire, géographie, éducation civique, mathématiques, sciences physiques, chimie, biologie, langues étrangères, technologie, sport et éducation militaire, éducation artistique, autres activités.

Enseignants

95 établissements de formation des enseignants gérés par les universités, les autorités gouvernementales, le MEF ou les pouvoirs locaux (14 universités de formation des enseignants, 56 écoles normales, 6 écoles de formation pour les enseignants du secondaire inférieur, 19 facultés d'éducation dans d'autres universités).

Diplômes requis pour enseigner dans le préscolaire et le primaire : diplôme pédagogique du secondaire supérieur ; dans le secondaire inférieur : diplôme d'école supérieure pédagogique ou diplôme d'école supérieure avec certificat de formation pédagogique ; dans le secondaire supérieur : diplôme universitaire pédagogique avec certificat de formation pédagogique.

Recrutement des enseignants du secondaire inférieur au niveau du district et pour le secondaire supérieur au niveau de la province.

Première évaluation nationale de la qualité des enseignants et premiers certificats professionnels d'enseignement délivrés en 2012.

Temps d'enseignement

Année scolaire répartie en deux semestres. (35 semaines/an)

Primaire : entre 22 et 25 périodes d'enseignement/semaine (1 période = 35 mn). 4 h d'enseignement/jour en moyenne, 10 min de pause entre 2 périodes. Compte tenu du manque d'écoles, il existe de nombreuses classes à double flux (matin ou après-midi).

Secondaire inférieur : entre 25 et 30 périodes d'enseignement/semaine (1 période = 35 minutes).

Secondaire supérieur : 39 périodes d'enseignement/semaine (1 période = 40 mn).

Réformes en cours ou à venir

Avec la loi sur l'éducation de 2005, passage de la demi-journée de cours à la journée entière pour améliorer la qualité de l'éducation.

Autres

En 2006, sur 9 189 ménages, **soutien scolaire** pour 32 % des élèves du primaire, 46 % en secondaire inférieur et 63 % en secondaire supérieur. (Bray)

Le gouvernement interdit aux enseignants le tutorat privé pour les élèves du primaire et du secondaire inférieur lorsqu'ils ont la journée complète mais le permet pour les élèves d'écoles à double flux (2012). Depuis 2007, les cours particuliers sont autorisés uniquement avec un permis des autorités locales. La nécessité de réussir aux examens de fin de secondaire et d'entrée à l'université et l'évaluation des enseignants sur la base de la réussite de leurs élèves aux examens sont source de corruption.

Selon la loi de 2005 : « L'État doit permettre aux minorités ethniques d'apprendre à parler et à écrire leurs langues, afin de préserver et développer leur identité culturelle ».

Problèmes de qualité dans l'enseignement secondaire : nombre d'élèves par enseignant, contenu des programmes et méthodes obsolètes, manque de financement centralisé, insuffisance des infrastructures. Pénurie d'enseignants, surtout dans les régions rurales ou isolées.

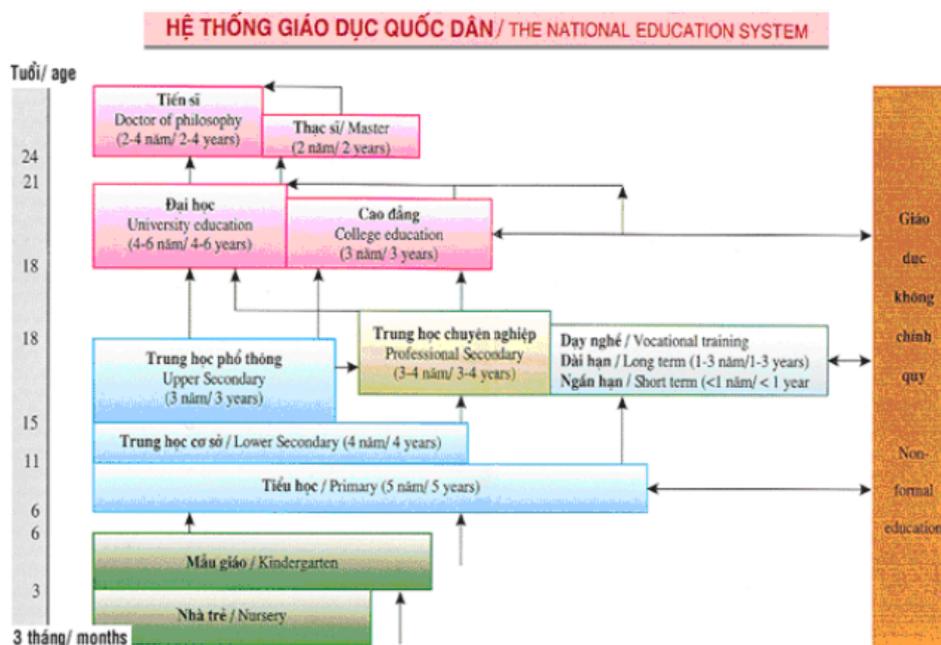
Abandons fréquents au primaire et au secondaire inférieur.

Références bibliographiques

- Central Intelligence Agency, **The World Factbook: Vietnam**, CIA/Washington, avril 2014, fiche disponible sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/vm.html>
- BRAY Mark, KWO Ora, **Regulating private tutoring for public good: policy options for supplementary education in Asia**, UNESCO/Bangkok, 2014, 105 p., disponible sur <http://cerc.edu.hku.hk/new-book/regulating-private-tutoring-public-good-policy-options-supplementary-education-asia/>
- HENAFF Nolwen, « Financement de l'éducation au Viêt Nam : l'envers du décor », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, avril 2014, n° 65, p. 79-88
- UNESCO, International Bureau of Education, **World data on education. VII ed. 2010/11 : Viet Nam**, avril 2011, 25 p. disponible sur http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Viet_Nam.pdf
- UNESCO Bangkok, **Education Systems in ASEAN + 6 Countries: A comparative Analysis of Selected Educational Issues**, UNESCO Bangkok Office, 2014, 75 p., disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002267/226757e.pdf>
- UNICEF, **An analysis of the situation of children in Viet Nam 2010**, août 2010, 314 p. disponible sur http://www.unicef.org/sitan/files/SitAn-Viet_Nam_2010_Eng.pdf

Organisation du système éducatif

Viet Nam: structure of the education system (2007)



Source: Ministry of Education and Training, 2007.